

fournit même les tableaux bruts réalisés par l’auteure lors de son analyse préliminaire), mais aussi par une certaine tendance à la multidisciplinarité, dont témoignent les analyses narratologiques et sociologiques qui émaillent le propos, ainsi que le recours à certaines sources archéologiques. En cherchant constamment à dépasser son thème pour tenter de mieux discerner la mentalité romaine antique, l’auteure a su éviter tout enfermement dans son sujet et tout discours circulaire. Autant de qualités qui font de cet ouvrage un bel exemple de ce que doit être une étude thématique.

Nicolas L.J. MEUNIER

Cédric BRÉLAZ, *Philippes, colonie romaine d’Orient. Recherches d’histoire institutionnelle et sociale*. Athènes, École française d’Athènes, 2018. 1 vol. broché, XV-399 p., 5 fig., 6 cartes, 15 tableaux (BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, Supplément 59). Prix : 35 €. ISBN 978-2-86958-299-6.

Cet ouvrage issu d’un mémoire d’habilitation soutenu en 2013, s’attache à une histoire envisagée sous un angle institutionnel et social. Après une utile introduction proposant un état des lieux sur l’histoire des colonies romaines d’Orient (p. 1-15), le livre est subdivisé en trois parties : I. Le cadre formel et la constitution de la colonie (p. 17-116) ; II. Les institutions et les magistratures : aspects de la vie publique d’une colonie romaine d’Orient (p. 117-244) ; III. La société des notables à Philippes (p. 245-321) ; suivent une conclusion (p. 323-333) puis des annexes (p. 335-399) incluant une liste prosopographique des élites municipales (administrateurs, militaires, chevaliers et sénateurs, p. 337-343), des *Addenda et corrigenda* au volume *CIPhII* des inscriptions de Philippes également publié par Cédric Brélaz, et sur lequel s’adosse son étude (p. 345-351), des cartes et illustrations (p. 353-363) et des *Indices* (sources, index géographique et thématique, p. 365-396). L’ensemble est agrémenté d’une courte bibliographie donnée en tête d’ouvrage (p. XI-XV). Cédric Brélaz a pris soin de comparer Philippes aux colonies romaines d’Orient les mieux connues, essentiellement Corinthe et Antioche de Pisidie, rappelant que le territoire colonial de Philippes a livré au total près de 1700 inscriptions (p. 5). En première partie, l’auteur rappelle que la fondation coloniale romaine de Philippes correspondit d’abord à la nécessité pour Rome de fournir des terres aux vétérans des guerres civiles : à Philippes, suite à la bataille remportée sous ses murs par les héritiers de César à l’automne 42 av. J.-C. (Appien, *G.C.*, IV, 105-138), Antoine décida d’une déduction coloniale réalisée par Q. Paquius Rufus à la faveur des légions qui y furent victorieuses, comme le montre le monnayage. Peu après la bataille d’Actium, la colonie de Philippes fut refondée en 30 av. J.-C., d’une part afin de dédommager des propriétaires terriens chassés d’Italie par Octave, d’autre part en vue d’effacer la déduction d’Antoine de 42 av. J.-C. Des vétérans des cohortes prétoriennes semblent avoir été lotis à Philippes, possiblement par Auguste. L’hypothèse (p. 29-30) évoquant l’appui de Philippes à Brutus et Cassius avant la bataille de 42 av. J.-C. est intéressante, et rappelle ailleurs l’installation des colons d’Antioche de Pisidie par Auguste, en 25 av. J.-C., dans une région qui comportait sans surprise des clientèles pompéiennes et antoniennes. L’auteur évoque le rôle géostratégique limité, d’après lui, de la colonie de Philippes par rapport à la Thrace voisine avant sa provincialisation par Rome en 46 av. J.-C. (mais on regrette l’usage du terme « pacifiée »

appliqué à la Macédoine p. 33, et celui de « pacification » p. 175, dans la mesure où ce champ sémantique appartient à la propagande augustéenne et impériale). Philippe se vit octroyer le *ius Italicum* au début de l'époque antonine (p. 37), alors que la fondation de la colonie par Antoine célèbre clairement la victoire de 42 avant notre ère (p. 38-40). L'appellation la plus courante à partir de la refondation augustéenne de la colonie fut *colonia Iulia Augusta Philippiensium*, particulièrement sur son monnayage des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles ; les ethniques des habitants de Philippe sont utilement détaillés (p. 43-44) et l'appellation de *res publica* aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. commentée comme renvoyant à la même réalité que la *colonia* (p. 46-49) dont l'existence est également désignée en grec par plusieurs inscriptions (p. 50-52). Comme le souligne néanmoins C. Brélaz, la mention récurrente du nom de la ville dans les carrières de ses magistrats, la rare cooptation des pèlerins dans l'*ordo decurionum* et le maintien durable du latin comme langue usuelle confirment le conservatisme des élites politiques de Philippe (p. 52-54). L'auteur s'intéresse à la tribu *Voltinia* qui fut la tribu rurale d'inscription des colons de Philippe, en montrant au passage qu'un changement de tribu pour les nouveaux arrivants n'était absolument pas systématique car administrativement soumis à une autorisation particulière (p. 56-64 et 68). Alors qu'il traite des *incolae* de Philippe, C. Brélaz émet l'hypothèse que le chevalier Q. Antistius Q. f. Ser(gia) Rufus Clodianus pourrait être originaire d'Antioche de Pisidie en raison de son gentilice et de sa tribu (p. 66 et 256) ; certes, mais il est tout aussi probable qu'il provienne de Bétique pour les mêmes motifs. (Pour ce qui concerne la mention ou l'absence de tribu dans les inscriptions de la cité, cf. p. 69-72). En s'intéressant aux modalités d'usage du latin et du grec à Philippe, l'auteur souligne (p. 75) que 15 % seulement des inscriptions étaient rédigées en langue hellénique (textes funéraires et votifs des *incolae* ou de Romains pèlerins ou affranchis). Après avoir évoqué les cas de doubles communautés en Orient et en Occident, l'auteur évoque les développements du grec en tant que langue officielle à Philippe au milieu du III<sup>e</sup> s. de notre ère (p. 77-85), alors que le latin s'y maintint sans doute avec plus de vivacité que dans d'autres colonies romaines d'Orient, notamment en raison de l'endogamie marquée d'élites latinophones issues de déductions coloniales initiales assez massives et de concessions viritane de parcelles loties avec récurrence, en plus d'une situation favorable sur la *via Egnatia* à mi-chemin entre Dyrrachium et Byzance (p. 85-90). Les interférences entre le grec et le latin des inscriptions sont aussi abordées (p. 92-93), avant de traiter de la centuriation coloniale et de la répartition des terres au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. puis aux I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. de notre ère (p. 96-106). S'il ne fait pas de doute que les populations macédoniennes et thraces furent alors expropriées, il apparaît également que la *pertica* de Philippe fut étendue graduellement au profit des colons, visiblement avec le maintien régulier d'autochtones sur le territoire en tant qu'*incolae*. Les limites du territoire colonial de Philippe sont discutées, notamment en rapport avec celles de la pérée de Thasos et celles d'Amphipolis, tout en évoquant la *praefectura* du bassin du Strymon (p. 112). La fin de la première partie de l'ouvrage est consacrée au statut des communautés locales du territoire philippin divisé en *vici*, districts ruraux où vivait une vingtaine de communautés attestées, surtout constituées de pèlerins thraces qui bénéficièrent d'une relative autonomie foncière et administrative (p. 106-109). Si certaines de ces communautés thraces paraissent avoir obtenu des droits en raison de leur attitude favorable à Antoine au moment de la déduction coloniale, Neapolis (Kavala) devint probablement une *komè* de Philippe (et son port) pour

des motifs contraires en se montrant favorable à Brutus et Cassius (p. 110-111). La colonie de Philippes administrait en outre des terres publiques lui assurant des revenus (p. 114-116). En deuxième partie, l'auteur œuvre sur son terrain favori, celui des institutions et des magistratures, ici en milieu colonial. Le corps civique et l'assemblée du peuple bénéficient d'égards, l'auteur rappelant leur rôle dans l'élection des décurions et de certains prêtres (dont les sévirs augustaux), évoquant au passage des dédicaces au génie du *populus* à Alexandrie de Troade et à Berytos (p. 120-121). Certaines festivités financées par des évergètes de Philippes agrégeaient civils, militaires, *incolae* et résidents. Il n'en demeure pas moins que le régime politique colonial était oligarchique (tradition romaine oblige), sous la surveillance active des gouverneurs, des curateurs civiques depuis le début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., et des empereurs. L'auteur traite du rôle politique des tribus et des *vici*, en détaillant le sens exact de ce dernier terme (quartier ou district rural) parmi les colonies romaines d'Orient (p. 123-124) et en rappelant notamment les interventions du *populus* d'Antioche de Pisidie. En réalité, la participation populaire se limitait en général à des acclamations ou à des demandes de justice expéditive (p. 127-128). Le rôle premier de l'*ordo decurionum* est ensuite souligné, la curie identifiée sur le forum de Philippes pouvant accueillir de 60 à 75 personnes, à proximité d'une basilique judiciaire et d'un *tabularium*. À Philippes, les décurions s'occupaient des honneurs civiques (statues, banquets), des questions financières et du patrimoine foncier, y compris au sein des sanctuaires. L'auteur distingue la frange inférieure des décurions cooptés (*pedani*) de ceux qui obtinrent les hautes magistratures (édilité et duumvirat). L'entrée des décurions dans l'*ordo* s'effectuait par *lectio* quinquennale, *cooptatio* complémentaire ou *adlectio* exceptionnelle. Certains riches affranchis bénéficièrent à Philippes du décurionat honoraire, en échange d'une participation entendue aux *munera*, distinction également accordée à des enfants de notables seulement âgés de 5, 6 ou 8 ans, ou encore à des militaires décorés par l'empereur (p. 140-144, 157-158). Concernant les magistratures à Philippes, l'édilité permettait d'accéder au duumvirat, dont l'itération ne fut visiblement pas pratiquée dans la colonie (p. 145 ; aucun cas parmi les 30 *duumviri* représentant *ca* 5 % de l'ensemble supposé au cours de l'histoire de la colonie), contrairement à ce que l'on observe à Antioche de Pisidie. Les noms des *duumviri* philippiens n'apparaissent pas sur les frappes monétaires (p. 149-150). L'auteur évoque l'anecdote de la venue de Paul de Tarse à Philippes à des fins de prédication, en rapport avec les abus de pouvoir commis par les magistrats municipaux (p. 153-154, cf. aussi l'appendice néotestamentaire aux p. 231-244), certains, chargés de réviser l'album décurional, devenant *duumviri* quinquennaux (p. 154-156). La revue, au sein des colonies romaines d'Orient, des empereurs ou membres de leur *domus* nommés *duumviri* et représentés sur place par un préfet, révèle que Philippes fut moins proche du pouvoir central que Corinthe ou Antioche de Pisidie (p. 158-161). La questure occupait souvent à Philippes la place de magistrature intermédiaire avant l'accès au décurionat (p. 162-166). L'auteur dresse ensuite une liste des personnages ayant revêtu la fonction de *munerarius*, *a priori* sans cadre juridique contraignant, les *venationes* ayant lieu au théâtre, aménagé à cette fin au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (p. 166-173). Quatre irénarques sont recensés à Philippes à partir du II<sup>e</sup> s., sans intégration systématique au cursus municipal (p. 173-178) mais en relation avec les autorités provinciales. Les *curae* coloniales, notamment frumentaires ou financières, sont abordées (p. 178-181), ainsi que les *legationes* auprès des empereurs, en rapport avec

l'attribution des diplômes militaires à des auxiliaires thraces et daces (p. 181-185). Après s'être intéressé au pontificat (fonction viagère, cinq attestations) et à l'augurat (une seule attestation) p. 186-188, l'auteur se penche sur les prêtrises du culte impérial, en relevant 16 flamines *a priori* annuels, choisis parmi les notables les plus en vue (p. 188-196) ; les cultes d'Auguste, de Tibère, de Livie, de Claude, de Vespasien, d'Antonin le Pieux (de son vivant, à l'instar de celui de Vespasien à Antioche de Pisidie) et sans doute de Jules César sont attestés, avec la mention particulière du monument érigé sur le forum en l'honneur de sept prêtresses. Dans cette perspective, les 24 sévirs augustaux philippiens représentent la participation des affranchis aux hommages impériaux (p. 202-209). Il est ensuite question du personnel de la colonie et du vocabulaire, notamment pour ce qui concerne les esclaves publics (p. 209-214). Les titres honorifiques de *princeps coloniae*, *filius coloniae* et surtout de « patrons » sont traités : sur ce dernier point, les sources épigraphiques montrent que la colonie philippienne éprouva des difficultés à trouver des protecteurs issus de l'ordre sénatorial liés aux gouverneurs et aux empereurs (p. 214-225). Ces derniers exercèrent un contrôle financier sur la colonie par la nomination de *curatores rei publicae*, ce dont le *Digeste* a conservé la trace (p. 225-230). En troisième partie, l'auteur inclut parmi les notables de Philippes les membres de l'*ordo decurionum*, les soldats et les sévirs augustaux, en distinguant les élites venues d'Italie lors des deux premières déductions coloniales, les notables d'ascendance pérégrine et ceux issus des affranchis (p. 247-249). Deux colons « originels » seulement (venus de Modène et de Pise) semblent connus à Philippes, mais l'auteur propose des origines à certains gentilices rares découverts dans la colonie (p. 250). Cependant, les marchands et trafiquants romains paraissent avoir été présents dans la région, sans surprise dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C. ; plus tard, entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> s., des citoyens romains de l'Orient hellénophone s'installèrent régulièrement à Philippes (p. 256), alors que la cité entretenait des relations suivies avec d'autres *poleis* ou colonies de la région des Détroits (Thrace égéenne, Bithynie, Mysie, Troade) ; les Philippiens furent pour leur part régionalement actifs à Thasos comme à Amphipolis, et dans une moindre mesure à Thessalonique. Parmi les élites d'ascendance pérégrine, notamment thrace, des *Iulii*, des *Antonii* et des *Flavii* sont présents (p. 262-263). La colonie semble avoir intégré relativement peu d'affranchis et de pérégrins romanisés parmi ses élites politiques (p. 265-268). Les affranchis durent se contenter de l'accès au sévirat augustal en tant que clients d'une élite coloniale très conservatrice. L'auteur revient d'ailleurs sur la structure des carrières municipales confirmant cette constatation (p. 270-274). La proximité des provinces balkano-danubiennes et la situation de Philippes sur la *via Egnatia* conduisirent des militaires à s'installer dans la colonie ; se distinguent deux frères ayant servi en Syrie dans la VI<sup>e</sup> légion *Ferrata* à l'époque julio-claudienne (p. 275). Une trentaine de Philippiens au moins ont en outre effectué une carrière dans l'armée romaine, dont une vingtaine de légionnaires ayant servi en Dalmatie ou en Mésie dans la XV<sup>e</sup> légion *Apollinaris*, la VII<sup>e</sup> légion *Claudia Pia Fidelis*, la VIII<sup>e</sup> légion *Augusta* et la XI<sup>e</sup> légion, mais également au sein des prétoriens ou des membres des cohortes urbaines (p. 280-283), qu'ils fussent issus des anciennes familles de la colonie ou d'origine pérégrine, voire affranchie. L'auteur inventorie les quelques vétérans qui se lancèrent dans une carrière municipale à Philippes (p. 288-290), ainsi que les soldats morts à Philippes en service au sein d'un potentiel détachement militaire provisoirement présent (p. 290-297). C. Brélaz recense ensuite une

dizaine de membres de l'ordre équestre dont il commente les carrières (p. 297-308), avant d'en venir au seul sénateur originaire de Philippes (C. Iulius Maximus Mucianus), colonie économiquement plus modeste qu'Antioche de Pisidie, qui en livra 14 (p. 308-313) ; ajoutons que cette différence s'explique aussi par des réseaux clientélares politiques distincts dès les débuts de l'histoire des deux colonies romaines d'Orient considérées. Enfin, l'auteur s'intéresse aux dédicaces de statues et de bâtiments vouées à la famille impériale, d'Auguste à Constantin (p. 313-321). En conclusion (p. 323-333), Cédric Brélaz resitue la place de Philippes au sein des colonies romaines d'Orient, ce qu'il a du reste pris soin de faire tout au long de l'ouvrage dans une perspective méthodologique comparatiste. Il en déduit notamment que Philippes se montre en conformité avec l'archétype des lois coloniales connues, proche de l'armée, en restant cependant « une ville et une entité politique d'importance secondaire à l'échelle des provinces orientales », dont les vestiges épigraphiques s'amenuisent drastiquement à partir de la fin du III s. Après cette solide étude contextualisée, la poursuite de la publication du corpus épigraphique de Philippes est attendue avec impatience.

Hadrien BRU

Anne-Valérie PONT, *La fin de la cité grecque. Métamorphoses et disparition d'un modèle politique et institutionnel local en Asie Mineure, de Dèce à Constantin*. Genève, Droz, 2020. 1 vol. broché, 586 p. (HAUTES ÉTUDES DU MONDE GRÉCO-ROMAIN, 57). Prix : 62 CHF. ISBN 978-2-600-05742-4.

Si les historiens sont ralliés depuis longtemps à l'idée que « la cité grecque n'est pas morte à Chéronée », selon la formule célèbre de Louis Robert, la question demeure de savoir quand et comment la *polis* triomphante de l'époque impériale s'efface, si, du moins, elle s'efface ! Car si l'accord règne à peu près sur le maintien du système de valeurs qui la sous-tend jusqu'à la fin de l'époque sévérienne, il n'en va pas de même pour la suite. Avant Wolfgang Liebeschuetz, *The Decline and Fall of the Roman City*, Oxford, 2001, Mark Whittow avait défendu (dans « Ruling the Late Roman and Early Byzantine City: a Continuous History », *P&P* 129 [1990], p. 3-29), la thèse d'une grande continuité de la cité jusque tard dans l'Antiquité tardive. Dans ce livre issu de son mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Anne-Valérie Pont mène l'enquête avec patience et précision dans un secteur délimité, quoique vaste, l'Asie Mineure, et sur une période qui lui paraît cruciale au vu de la documentation, notamment épigraphique : l'Asie Mineure entre le milieu du III<sup>e</sup> siècle – la persécution de Dèce fournissant un point de départ dont on comprend le sens dès le premier chapitre – jusqu'à la mort de Constantin. Disons-le d'emblée, le résultat est remarquable par l'étendue de la documentation mise en œuvre, la qualité de l'analyse et la prudence des conclusions. La comparaison faite à plusieurs reprises avec d'autres provinces, notamment l'Afrique pour laquelle on bénéficie toujours des belles études de Claude Lepelley et de François Jacques, invite à ne pas généraliser en ce domaine, comme dans d'autres où l'on a pu montrer des situations contrastées selon les provinces. Le lecteur sera sans doute étonné de voir l'enquête commencer par un inventaire analytique minutieux des actes de martyres de la persécution de Dèce. Les martyrs furent nombreux en Asie Mineure, dans pratiquement toutes les régions, à l'Ouest comme à l'Est (la Cilicie est laissée de